



**COMPTE RENDU ET PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 3 OCTOBRE 2018**

Date de convocation : 26 septembre 2018

Aujourd'hui trois octobre deux mille dix-huit,

Le Conseil Municipal de la Ville de Bayeux s'est réuni en séance publique au siège de Bayeux Intercom, Salle des assemblées, 4 place Gauquelin Despallières à Bayeux, à vingt heures trente, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Patrick GOMONT, Maire.

Etaient présents : M. GOMONT – M. TANQUEREL – Mme DELECROIX – Mme POULET – M. JAMIN – Mme ROVARC'H – M. DELORME – Mme CADET – M. LEMARESQUIER – M. LEPAULMIER – Mme LIEVENS – Mme MOUCHEL – M. CREVEL – M. BOUILLON – Mme PERIAUX – M. MAUDUECH – Mme JEAN-PIERRE – Mme COSTE – Mme LEBERRUYER – Mme BION-HETET – Mme LAFONT – M. GUILLOCHIN – M. LITZELLMANN – Mme BASLEY – M. GUILLOT

Absents excusés : M. LECHEVALLIER (pouvoir à M. GOMONT) – Mme THOMAS (pouvoir à Mme DELECROIX) – M. PATRY (pouvoir à M. DELORME) – M. SERONIE (pouvoir à M. LITZELLMANN)

Absents : M. HAMON – M. LAULHE – M. BRIANE - M. MICHELINI

M. MAUDUECH est désigné secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

❖ **N° 01 – Finances – Ville – Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) – Rapport exercice 2017.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** :

- **De prendre acte** des actions entreprises au cours de l'exercice 2017 au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **N° 02 – Finances – Ville – Subvention crèche année 2018.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le versement de la subvention d'un montant de 170 500 € pour l'année 2018 ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **N° 03 – Finances – Calvados Habitat : demande de garantie d'emprunt.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** :

- **D'accorder** une garantie d'emprunt, dans les conditions évoquées dans le corps de la délibération, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 230 195 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la banque Postale, selon les caractéristiques financières et aux conditions de prêt n° LBP-00004492 ;
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

TD

❖ **N° 04 – Finances – Décisions modificatives.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les propositions de compléments et d'ajustements de crédits en section d'investissement et de fonctionnement sur les budgets Ville et annexes ;
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **N° 05 – Pôle de la Commande Publique – Groupement de commandes pour les prestations de fourniture de matériels informatiques et à l'équipement en réseau informatique et sa maintenance.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention de groupement de commandes pour les prestations de fourniture de matériels informatiques et à l'équipement en réseau informatique et sa maintenance ;
- **D'approuver** le lancement de l'appel d'offres ;
- **D'autoriser** le Maire à signer l'accord-cadre et tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

❖ **N° 06 – Citoyenneté – Versements financiers en faveur du jeune en Service Volontaire Européen (SVE).**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention d'hébergement, la convention de formation et la convention de versement au profit de la jeune en Service Volontaire Européen conformément au corps de la délibération ;
- **D'autoriser** la Ville de Bayeux à verser directement chaque mois le soutien individuel d'un montant de 180 € et les frais de nourriture d'un montant de 196 € à Agnieszka Lutostanska ;
- **D'autoriser** le remboursement des frais de transports aller/retour d'un montant de 275 € à Agnieszka Lutostanska ;
- **D'autoriser** l'engagement des dépenses financières liées aux frais d'hébergement avec le Lycée Arcisse de Caumont de Bayeux ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les conventions avec les organismes dispensant des cours de langue française.

❖ **N° 07 – Rapport d'activité 2017 de Bayeux Intercom.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** :

- **D'acter** la communication du rapport d'activité 2017 de Bayeux Intercom accompagné du compte administratif 2017 ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **N° 08 – Administration Générale – Police municipale – Mise en place de la verbalisation électronique.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la mise en œuvre du procès-verbal électronique sur le territoire de la Commune ;
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention avec l'ANTAI relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique jointe en annexe.

❖ **N° 09 – Personnel – Tableau des effectifs permanents.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la création et la suppression des postes comme indiqué dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les arrêtés de recrutements.

❖ **N° 10 – Personnel – Tableau des effectifs non permanents.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les recrutements tels que définis dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les arrêtés de recrutement.

❖ **N° 11 – Personnel – Frais médicaux engagés directement par un agent / Indemnisation de la collectivité.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :

- **D'approuver** le remboursement des frais engagés par un agent dans le cadre d'un accident de travail ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **N° 12 – Prix Bayeux Calvados des Correspondants de Guerre 2018 – Fixation des sommes allouées dans le cadre des prestations.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :

- **D'approuver** le montant alloué aux différents intervenants, comme indiqué ci-dessus ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **N° 13 – Rapport de gestion de la SAIEM de Bayeux – Exercice 2017.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :

- **D'acter** la présentation du rapport de gestion de la SAIEM de Bayeux- exercice 2017.
- **D'autoriser** Maire ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **N° 14 – Bayeux Museum – Service Médiation : Tarifs des Visites guidées.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :

- **D'approuver** le tarif de 150 euros relatif aux prestations de visites guidées assurées par l'équipe de médiateurs de Bayeux Museum et ce à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **N° 15 – Bayeux Museum – Musée de la Tapisserie (projet 2024) – Défraiement des participants aux réunions et études relatives au projet du Musée de la Tapisserie 2024.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :

- **D'approuver** le projet de prise en charge des frais relatifs aux déplacement, hébergement et restauration des personnalités sollicitées dans le cadre du projet du futur Musée de la Tapisserie et ce à hauteur de 3000 € pour 2018 ;
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **N° 16 – Tourisme – Musées – Promotion de la Ville – « La Cathédrale de Guillaume » - Spectacle intérieur et hivernal : subvention au profit de l'Office de tourisme de Bayeux Intercom – Année 2018.**

Monsieur JAMIN ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :

- **D'approuver** le versement d'une subvention de 10 000 € à l'Office de Tourisme de Bayeux Intercom pour la réalisation de ce spectacle ;
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **N° 17 – Tourisme – Rendez-vous à la Cathédrale « Les Lumières de la liberté » – Subvention au profit de l'Office de tourisme de Bayeux Intercom – Année 2018.**

Monsieur JAMIN ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :

- **D'approuver** le versement d'une subvention de 27 000 € à l'Office de Tourisme de Bayeux Intercom pour la réalisation de ce spectacle ;
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ **N° 18 – Travaux – Contrat de territoire de Bayeux : avenant n° 1 avec le Conseil Départemental du Calvados.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :

- **D'approuver** l'avenant n° 1, afin de permettre la poursuite de l'exécution du contrat et de l'inscription des projets à venir ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 du contrat de territoire ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération ;



- **De solliciter** une aide financière du Conseil Départemental pour le projet suivant à intégrer à l'avenant n° 1 du contrat de territoire, au titre de l'année 2018 : Réhabilitation du complexe Eindhoven d'un montant de dépense prévisionnelle de 4 167 000 €.
- ❖ **N° 19 – Travaux – Camping municipal des bords de l'Aure : extension du réseau chaleur bois – signature d'une police d'abonnement avec BAYEUX ENERGIE (DALKIA).**
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :
- **D'approuver** le raccordement du camping municipal des bords de l'Aure au réseau chaleur bois existant,
 - **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer la convention avec BAYEUX ENERGIE
- ❖ **N° 20 – Voirie – Travaux d'aménagement sur le Boulevard Fabian Ware - Convention de maîtrise d'ouvrage avec le Département du Calvados.**
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :
- **D'approuver** la convention (jointe en annexe) à intervenir avec le Département du Calvados relative à des travaux de voirie sur la commune de Bayeux ;
 - **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
- ❖ **N° 21 – Propriété – Bd Eindhoven : Convention de servitudes avec ENEDIS.**
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :
- **D'approuver** la convention jointe en annexe ;
 - **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.
- ❖ **N° 22 – Fourrière Municipale – Convention de prise en charge des chiens errants avec la commune de Saint-Come-de-Fresné.**
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :
- **D'approuver** la convention à intervenir avec la Commune de **Saint-Come-de-Fresné** (jointe en annexe) ;
 - **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.
- ❖ **N° 23 – Urbanisme – Règlement Local de Publicité Intercommunale : débat autour des orientations.**
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :
- **D'acter** la tenue du débat sur les orientations du Règlement Local de Publicité intercommunale ;
 - **D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.
- ❖ **N° 24 – Bayeux Intercom – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'Assainissement collectif et non collectif – Année 2017.**
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :
- **D'acter** la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service « Assainissement Collectif » et « Assainissement Non Collectif » – Année 2017 par Bayeux Intercom ;
 - **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.
- ❖ **N° 25 – Bayeux Intercom – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau – Année 2017.**
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, *décide* :
- **D'acter** la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service « Eau Potable » pour l'année 2017 par Bayeux Intercom ;
 - **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

78

**COMPTE RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER
CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU MAIRE
SELON L'ARTICLE L 2122-22 DU C.G.C.T.**

❖ Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal qu'il a fait usage de sa délégation selon l'article L. 2122-22 du CGCT pour :

- signer avec le restaurant LE DOMESDAY une convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'occupation d'un espace de 54 m² situé 20 rue Larcher pour y installer une terrasse moyennant le versement d'une redevance d'un montant de 2 442,42 €.

- signer avec le restaurant LA REINE MATHILDE une convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'occupation d'un espace de 70 m² situé 23 rue Larcher pour y installer une terrasse moyennant le versement d'une redevance d'un montant de 3 166,10 €.

- l'attribution de marchés de type MAPA et accords-cadres selon la procédure article 28 du Code des Marchés Publics.

- dire que la Ville n'était pas intéressée concernant les déclarations d'intention d'aliéner adressées en Mairie depuis le dernier Conseil.

* * *

Fait à l'Hôtel de Ville, le 5 octobre 2018.

LE MAIRE

Patrick GOMONT

The signature block features a blue circular official stamp of the City of Bayeux. The stamp contains the coat of arms of Bayeux and the text 'VILLE DE BAYEUX' and '(Calvados)'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp, and the name 'Patrick GOMONT' is printed in black text below the signature.